



Communiqué du Maire, Michel LEBOUC

Magnanville, le 13 mars 2020

CORONAVIRUS : MESURES PRISES A MAGNANVILLE SUITE A LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON

Madame, Monsieur,

Hier soir, lors de son allocution aux Français, le Président Emmanuel Macron a annoncé plusieurs mesures prises par l'État dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus.

Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités « dès ce lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre »

Nous avons pris acte de la décision de cette fermeture. A Magnanville, elle concerne les trois groupes scolaires Marronniers, Cytises et Tilleuls mais aussi le collège George Sand, les lycées Senghor et Sully ainsi que la crèche privée « A deux pas ».

Les centres de loisirs et l'accueil périscolaire sont également concernés par ces fermetures.

Associations sportives et culturelles

J'ai pris la décision de suspendre l'ensemble des activités sportives et culturelles susceptibles de rassembler un nombre important de personnes (entraînements, compétitions et championnats sportifs, événements culturels...). Dès ce matin, je prends attache auprès des présidents d'associations qui seront les meilleurs ambassadeurs pour relayer ces mesures sur le terrain.

Maintien des élections municipales

Le Président de la République a annoncé le maintien du scrutin. Je tiens à rassurer l'ensemble des Magnanvillois qui souhaitent se rendre aux urnes pour accomplir cet acte démocratique. Les services de la ville ont pris toutes les mesures pour garantir des conditions de sécurité sanitaire optimales dans chacun des 4 bureaux de vote.

FOCUS SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Magnanville met en œuvre toutes les mesures pour assurer le bon déroulement des élections municipales.

- ✓ Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque bureau de vote sous forme de dosettes individuelles
- ✓ Désinfection tout au long de la journée des matériels mis à disposition pour le vote (isoloirs, tables, stylos...)
- ✓ Marquage au sol pour éviter la promiscuité entre les électeurs
- ✓ Possibilité d'utiliser son propre stylo bille à encre noire ou bleue indélébile pour la signature du registre
- ✓ Autorisation exceptionnelle du port de masque dans la mesure où celui-ci n'empêche pas la vérification de l'identité de la personne votante
- ✓ Passage des aînés priorisé pour qu'ils n'attendent pas longtemps

Toutes ces dispositions seront effectives ce dimanche 15 mars dès l'ouverture des bureaux de vote à 8h.

A noter : les recommandations pour se protéger et protéger les autres ainsi que les bons gestes à adopter pour voter seront rappelés par voie d'affichage à l'entrée des bureaux de vote.

L'ensemble de ces dispositions visent bien sûr à protéger la population dans le cadre de l'importante crise sanitaire que traverse le pays. **J'en appelle à la solidarité et au civisme afin de surmonter ensemble ces moments compliqués.**

Je ne manquerai pas de vous tenir informés régulièrement de toute nouvelle mesure, indiqué par l'Etat et nos partenaires institutionnels, Préfecture, Éducation Nationale, etc, sur le site Internet www.magnanville.fr ainsi que sur notre page Facebook Ville de Magnanville.

Les services de la ville sont à la disposition de la population pour accompagner chacun et chaque situation.